

Résumé du mémoire de François Champoux

Titre : L'euthanasie?

Mon mémoire s'efforce de concevoir une justification d'une aide à mourir pour quiconque se retrouverait en situation de fin de vie où des souffrances ne lui permettent plus de tolérer son existence ici-bas.

Mon argumentation se soutient du fait même qu'au nom de guerres justes, notre société de droit permet la mort de ses filles et de ses fils en pleine santé, qui ont grand intérêt à la vie, alors qu'elle refuse une délivrance par une mort choisie à celles et ceux qui souffrent impitoyablement.

Je me permets aussi un lien avec notre évolution de société au cours des cinquante dernières années : la Révolution tranquille nous a fait découvrir "les Lumières" et notre lent, mais inexorable retrait aux lois canoniques des religions catholique et protestante (entre autres) pour gérer la vie de tout un chacun.

Notre entrée certaine dans ce respectueux individualisme et notre société de droit orientent de plus en plus chacun vers des choix à assumer librement; la mort de chacun et les instructions de fin de vie deviennent de plus en plus une conscientisation à orchestrer du fait même de l'allongement de nos années de vie sur cette planète, et des conditions de vie inégales à chacun; il serait sage que notre société de droit assure un digne trépas à tous.

Je termine par une prière qui me fut inspirée par l'unique Clémence Desrochers, mon cousin Pierre qui vécut sa vie durant cloué dans un fauteuil roulant (paralysie cérébrale) et mon oncle Maurice qui vécut les 4 dernières années de sa vie dans un fauteuil roulant, paralysé du côté droit et aphone des suites d'un accident vasculaire cérébral.

L'euthanasie?

« Homicide point ne sera, de fait ni volontairement ». Ainsi s'écrit le cinquième commandement de Dieu de l'Église Catholique romaine qui nous ordonne de ne pas faire perdre la vie aux autres humains. Ni même à soi-même, car selon les lois canoniques, se tuer est un péché mortel et donc, contraire à la volonté de Dieu (avec quelques nuances, bien entendu).

Bien sûr, nous ne tuons pas nos semblables tous les jours; quelques-uns seulement parmi nous ont ce sang-froid d'assassiner autrui. Il y a aussi ces soldats qui doivent répondre aux commandements, non pas de Dieu, mais de leurs généraux qui, sous la légitime défense, reçoivent de Dieu (dit-on) la permission de tuer « l'ennemi ». Les nuances se compliquent...

N'empêche que nous enlevons tous la vie à des êtres qui ne demandent qu'à jouir de leur « conscience » ici-bas. Tous, sans exception, nous tuons cet animal pour le dévorer, nous pêchons ces poissons, tirons ces oiseaux, égorgons ces poules, avortons leurs oeufs et écrasons ces fourmis sans retenue et sans considération de ce commandement absolu de Dieu : « tu ne tueras pas. »

La réflexion sur « La mort digne » évolue rapidement et cette réflexion, comme bien d'autres sont une preuve tangible que notre Révolution tranquille (au Québec), tranquillement se poursuit inlassablement et assurément. Quel paradoxe n'est-ce pas?

Ainsi va la vie et la conscience humaine à son environnement : l'évolution n'est pas toujours un long fleuve tranquille... La société se conscientise souvent par des à-coups, et progresse lentement vers plus d'humanité. Enfin, c'est ce que nous souhaitons sans jamais en être vraiment certains. Seul Dieu, s'il existe, peut en être certain.

L'un des grands gains à ce jour de cette Révolution qui s'est mise en marche il y a maintenant 50 ans, c'est la laïcisation de notre État; en fait, nous sommes devenus de plus en plus un État de droit qui a su respectueusement remercier de ses bons services d'antan, les religions qui avaient trop envahi l'espace public et familial d'une population qui avait besoin de respirer et de vivre simplement avant de mourir et quitter, à jamais, ce monde et son mystère.

Nous vivons donc plus que jamais dans un État de droit : il y a des lois qui permettent des actions et d'autres qui les interdisent.

De fait, c'est notre moralité (d'abord elle) et nos lois (qui en découlent) qui nous interdisent de tuer notre prochain ou de lui prendre son bien, sa propriété privée (si ce n'est pas ça, c'est alors le retour à la loi de la jungle). Cependant, et c'est là un autre paradoxe, l'État permet de tuer son prochain et de lui prendre ses richesses si c'est pour une cause dite « nationale » : bien armé, l'État vous ordonnera de défendre votre nation, votre patrie, votre « liberté » (?), alors qu'elle sacrifiera sans vergogne la vie des jeunes gens en pleine santé, pour s'accaparer des biens et territoires des nations voisines. Là, les nuances se décuplent...

Ainsi sont les lois : selon l'intérêt du législateur, elles permettent ou interdisent les mêmes gestes, tantôt bénis par les grands prêtres (même ceux des saintes religions), tantôt condamnés par les grands juges de notre magistrature.

Permettre à notre nation de tuer ses enfants en les envoyant à la guerre pour mieux jouir des richesses des autres (ou simplement de notre liberté individuelle) n'est-ce pas là la plus égoïste et abjecte de nos lois? Et interdire d'abrégier la vie d'un humain qui souffre sans espérance, n'est-ce pas là une indigne barbarie?

La nation du Québec n'est plus monarchique. Du temps où Dieu imposait sa volonté par personnes interposées, personne n'osait s'interroger sur les guerres et leurs barbaries. Mais Dieu n'est plus le maître d'oeuvre des actions humaines; en fait, nous savons maintenant qu'Il ne l'a très probablement jamais été : il nous appartient d'organiser la société entre nous pour un mieux vivre à tous. Puisque Dieu nous aurait créés libres, n'est-ce pas là un autre de ses commandements de nous respecter et de nous organiser à cette fin?

Tout naît, vit et meurt et rien ni personne ne peut se soustraire à cette loi cosmique. Le suicide n'est plus un crime. Ainsi, selon la volonté de l'« agonisant », et selon ses conditions de fin de vie, les lois de l'État de droit doivent être logiques du respect de la dignité de l'humain c'est-à-dire, de sa capacité de penser et d'orienter par lui-même sa destinée. « *La vie est un combat* », certes, et en fin de vie, la guerre est finie. Les lois doivent faire place au respect et à la dignité de l'être humain qui pourrait enfin choisir lui-même le lieu et le moment de la fin du combat et de sa disparition complète.

Personne ne veut mourir; mais quiconque connaît ou a connu la souffrance, sait qu'elle ouvre la dignité de l'être à l'acceptation de la mort, de la fin de la vie, de la fin de sa vie, de sa délivrance et de sa disparition finale.

Je suis contre l'euthanasie d'une personne, car l'euthanasie, selon la définition même de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale du Québec, c'est un "*acte qui consiste à provoquer intentionnellement la mort d'autrui pour mettre fin à ses souffrances* " : il faudrait cependant ajouter à cette juste définition, "*dont l'intentionnalité provient d'un tiers et non du souffrant* ". La décision d'un tiers de mettre fin aux souffrances (par la mort) d'une autre personne, d'un autre être vivant; voilà une réelle euthanasie. Et celle-ci qui s'applique à un être humain qui souffre m'apparaît une décision tout simplement arbitraire. C'est inacceptable. Je suis cependant pour « le suicide par personne interposée » (et non par Dieu), car c'est la volonté du mourant et non de la personne interposée (ni de Dieu). Si Dieu existe et qu'il nous a créés libre, tel qu'on nous l'a enseigné, nous devons donc exercer de notre vivant cette liberté de choix: après la mort, la liberté n'existe plus! Quant au suicide assisté par une aide médicale, sa légalisation selon des règles de fin de vie va de soi.

La société qui permet la mort prématurée de ses filles et de ses fils par des guerres égoïstes et fratricides, doit aussi permettre la mort de quiconque le décide pour son propre « intérêt », et par sa propre décision. Et aucune culpabilité ne doit être imposée, car sa mort comme sa vie est sa mystérieuse propriété.

Les épreuves de la vie nous accablent tous. Leur intensité différente nous condamne à conjuguer la tragédie de la vie, selon des moments qui ne sont pas notre volonté. La capacité humaine à préparer l'avenir et à l'anticiper lui fait écrire les lois qui veulent soulager ces épreuves et prévenir le pire. Mais nous savons tous que le pire, c'est la mort et la souffrance qui la précède quelquefois. La mort est inévitable, toujours, et souvent contre notre volonté. Quant à la souffrance, son évitement est aléatoire et hypothétique. Écrivons donc les lois qui faciliteront cette transition finale, cet exercice de liberté, pour que le pire s'adoucisse envers celles et ceux qui le voudront (bien évidemment)... et autant que faire se peut.

En terminant, je demande à la Commission de bien définir ce qu'il nous faudra tous convenir à un moment ou l'autre de notre existence (et mieux vaut tout jeune que trop vieux) :

- La fin de vie, et
- les souffrances qui justifient l'assistance à une mort digne par personne interposée ou par suicide assisté d'une aide médicale.

Je définirais personnellement la **fin de vie**, comme **ces moments qui précèdent ma mort et qui sont sans espérance à un retour à des conditions physiologiques et mentales acceptables pour moi**. Je serai donc en fin de vie lorsque ma condition physiologique et mentale m'occasionnera des souffrances qui m'empêcheront d'espérer un retour à la non-souffrance ou à des souffrances que je jugerai tolérables. L'élasticité du concept de « fin de vie » revient à la personne qui souffre, accompagnée dans son jugement par des connaissances médicales adéquates sur un retour raisonnable à la non-souffrance.

Que cette courte réflexion favorise l'évolution de notre humanité vers cette conscientisation de notre existence limitée, et débusque une fois pour toutes ce qui se fait déjà sans balises raisonnables.

Prière à Dieu pour une mort digne (inspirée de Clémence Desrochers, de mon cousin Pierre et de mon oncle Maurice)

Oh Toi, grand Maître de nous tous et de notre euthanasie,

Oh Toi qui décides malgré nous de notre fin de vie,

Fait que par ma volonté, ma raison et les tiennes,

Nos grands prêtres et magistrats bénissent mon choix

de me délivrer de mes souffrances et de ma croix

en douceur et avec aide, si nécessaire,

au moment que personne d'autre que moi

n'aura détecté et décidé que ma présence ici-bas sur cette Terre

est terminée, et qu'il est maintenant temps que je me retrouve près de Toi.

Amen

François Champoux